

RAPPORT DU STAGE DE PROFESSIONNALISATION

COMMUNAUTE DE COMMUNE SUD-VENDEE-LITTORAL

RAPPORT
STAGE

DE

INET

Elèves conservateurs de
bibliothèques
Méditerranée

Tuteur au sein de la collectivité

Sylvie PIERRON

Directrice du Pôle Lecture Publique

Rapport rédigé par

Jean-Philippe BARD, jeanphilippe.bard@conservateur-inet.org

Date

30/02/2019



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Table des matières

Introduction	3
I. Le Territoire de la Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral : données générales	5
1. Vendée et Sud-Vendée	5
2. La Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral	7
a. Etat des lieux économique.....	7
b. Etat des lieux social	10
Conclusion	11
II. La construction d'un réseau intercommunal de lecture publique	12
1. La fusion des collectivités et le nouvel horizon des services intercommunaux.....	12
a. La CCSVL, quelles compétences ?.....	12
b. La CCSVL, quels services et équipements sur le territoire ?	14
c. Focus sur l'offre culturelle sur le territoire de la CCSVL.....	17
Conclusion	18
2. Etat des lieux de la Lecture publique en CCSVL	18
a. La Lecture publique en CCSVL : une couverture lacunaire et perfectible	19
b. Des politiques de Lecture publique hétérogènes héritées du passé.....	20
c. Quel prospective pour le réseau ?.....	23
Conclusion	24
III. La mission de stage : réaliser l'année II du CTL	25
1. Le Contrat Territoire Lecture.....	25
a. L'année I : un diagnostic pour accélérer la mise en réseau	25
b. L'année II : un ambitieux projet de développement des partenariats et de développement des publics.....	26
Conclusion : un projet à redéfinir et prolonger en année III	28
2. Réalisation des objectifs.....	28
a. Les quatre actions du CTL année II	29
b. Regard rétrospectif sur la mission : quels livrables ?	37
CONCLUSION	40

Introduction

Ce rapport présente le travail effectué lors du stage de professionnalisation prévu dans le cadre de la scolarité des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèque par l'INET. Ce stage s'est déroulé du 5 novembre 2018 au 1^{er} mars 2019 dans la Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral pour une période effective de travail de 12 semaines. Ce stage s'insère dans un parcours de formation professionnel plus vaste : il intervient au onzième mois d'une formation globale de 18 mois, après deux stages préalables. Le stage d'observation s'est déroulé en février 2018 à la médiathèque A. Malraux de l'Eurométropole de Strasbourg ; le suivant, le stage collectif, a eu lieu à la médiathèque départementale du Lot-et-Garonne.

Depuis longtemps intéressé par les zones rurales et leur aménagement, j'ai souhaité avoir dès que possible une expérience en bibliothèque départementale afin de connaître le contexte politique et administratif ainsi que les enjeux propres aux territoires peu densément peuplés. Mon souhait professionnel étant également de travailler en département, ce stage était une évidence pour moi. Ce passage en Lot-et-Garonne a confirmé ma vocation rurale et renforcé mon intérêt pour la construction et l'animation de réseaux intercommunaux de Lecture publique. C'est pourquoi, sur les recommandations de mon conseil de professionnalisation, j'ai cherché mon stage de professionnalisation dans une structure intercommunale. En effet, une expérience au sein d'une intercommunalité en zone rurale serait le complément utile pour mieux comprendre les mécanismes nombreux et subtils qui président à la constitution d'un réseau intercommunal de bibliothèque. La vision départementale n'est pas suffisante pour appréhender les enjeux de l'échelon intercommunal et les problématiques propres à des établissements recevant du public et assurant au quotidien des missions de service au public. Si mon stage en bibliothèque départementale m'a permis d'avoir la vision globale nécessaire à l'aménagement des territoires, mon passage à Sud-Vendée-Littoral m'aura donné l'occasion d'observer de l'intérieur les fonctionnements politique et administratif d'une communauté de commune.

En outre, ce stage de professionnalisation s'est révélé moins *complémentaire* que *visionnaire* pour mon parcours professionnel puisqu'il m'a permis d'être recruté dès le 1^{er} juillet prochain comme coordinateur et responsable d'un réseau intercommunal de bibliothèque en construction au sein de la communauté de commune Bresse louhannaise. Il m'aura permis, outre la possibilité de faire valoir une expérience valorisante dans un établissement très semblable à celui qui me recrute, de prendre la mesure de certaines caractéristiques propres à la Lecture publique en zone rurale, tant en termes de ressources humaines que de projet culturel propre. De plus, j'ai alors pris conscience des conséquences de la nouvelle donne territoriale issue de la loi NOTRe de 2015 et du regroupement des intercommunalités. En effet, ce processus permet aux collectivités rurales d'atteindre une taille critique qui ouvre de nouvelles perspectives en termes de mission et donc de recrutement. D'un point de vue purement juridique, seules les

collectivités de plus de 20000 habitants peuvent employer un conservateur de bibliothèque, ce qui avait pour effet d'empêcher leur recrutement dans la grande majorité des espaces à faible densité. Le poids financier que représente l'emploi d'un A+ était également un frein à leur recrutement sur des établissements de taille modeste. Or, l'intercommunalité grandissante ouvre de nouveaux horizons à la profession avec des projets ambitieux de mise en réseau sur des territoires vastes (plusieurs dizaines de communes : 30 en Bresse louhannaise, 44 en Sud Vendée Littoral) et des moyens plus importants. Ce stage donc, au-delà de me donner une vision des réseaux intercommunaux complémentaire à celle des bibliothèques départementales, m'a permis de découvrir la richesse et le dynamisme des intercommunalités rurales.

Le rapport est à l'image de cette découverte et veut refléter cette approche multiscalaire des territoires. La compréhension de l'environnement départemental et local étant très important pour comprendre l'état de la lecture publique en Sud-Vendée-Littoral et le projet dont j'ai eu la charge, j'ai fait le choix d'introduire un bref état des lieux du territoire et de ses caractéristiques socio-démographiques inspiré en grande partie par deux diagnostics commandés par la collectivité : le diagnostic de la lecture publique réalisé dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2017-2020 et le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre du Contrat de Territoire Global passé entre la CCSVL¹ et la CAF de Vendée. Ce rapport commence donc sur la description rapide du contexte local de l'intercommunalité, avant de resserrer le propos sur la Lecture publique ; enfin, je traiterai plus longuement de la mission en tant que telle et de ce qu'elle m'a apporté.

¹ Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral
Rapport

I. Le Territoire de la Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral : données générales

1. Vendée et Sud-Vendée

La Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral est située dans le territoire de Sud-Vendée dont les caractéristiques géographiques diffèrent un peu de l'ensemble du département. Centré sur Fontenay-le-Comte et Luçon, situé au nord de La Rochelle, ce territoire est globalement moins dynamique que le reste du département du *plein emploi* et connaît une situation socio-économique plus difficile.

La Vendée est un département globalement rural. Moyennement peuplé avec une densité de 99 hab./km², le département connaît néanmoins une croissance démographique soutenue depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Département multipolarisé, la Vendée possède sept villes de plus de 10000 habitants. La préfecture, la Roche-sur-Yon située au centre, concentre l'ensemble des attributs de ville centre du territoire. Elle compte 50 000 hab. mais rassemble plus de 110 000 habitants dans l'aire urbaine. Elle est le centre administratif, démographique et économique de l'espace vendéen. Elle est également le nœud par lequel passent la majorités des flux de circulation qui traversent le département : A83 et A87, liaison ferroviaire avec Nantes, La Rochelle, Angers, etc., un petit aéroport... Quelques autres centres se dégagent sur le territoire, notamment Les Sables d'Olonne qui, depuis la récente fusion des trois villes d'Olonne (Château d'Olonne, L'Île d'Olonne et les Sables d'Olonne), constitue le second pôle urbain du territoire. Tournée vers le littoral et l'océan, ce territoire doit sa prospérité au tourisme promu par le fameux Vendée-Globe. L'ensemble du littoral connaît cette dynamique résidentielle qui attire à la fois les flux touristiques et une population de retraités qui s'installent au moins une bonne partie de l'année sur le littoral. Le reste du territoire est maillé de petits villes centres telle que Fontenay-le-Comte (15 000 habitants), sous-préfecture du département et pôle du Sud-Vendée, Saint-Hilaire-de-Riez (10 000 habitants) sur le nord du littoral, Challans (20 000 habitants), Les Herbiers (15 000 habitants) au cœur du bocage vendéen et Luçon (10 000 habitants) au bord du marais.



Du point de vue économique, la Vendée connaît une situation très particulière. Malgré la dominante rurale de son territoire, le département qui était célèbre pour son taux de chômage bas et qu'on qualifiait de pays du *plein emploi* a connu une augmentation du taux de chômage de 35% depuis 2010, ce qui l'amenait en 2017 à 7,2%, ce qui reste malgré tout un taux inférieur à la moyenne nationale et plutôt bas pour un territoire rural. Si l'agriculture est encore très présente (8%), la spécificité du territoire provient du dynamisme du secteur secondaire (la production) qui emploie encore 1/3 de la masse salariale. En 2004, le chiffre d'affaires des entreprises vendéennes a atteint les 24 milliards d'euros. Dans un même temps, les investissements des entreprises vendéennes ont augmenté de 8,2 %, atteignant 1 230 millions d'euros. De grands groupes se distinguent comme Beneteau, leader mondial de la fabrication de voilier, Cougnaud, fabricant de modulaires, ou encore le groupe Dubreuil qui possède notamment la compagnie aérienne Air Caraïba. Mais le secteur économique le plus florissant est sans aucun doute le secteur touristique et la silver economy. La Vendée est le deuxième département français au niveau du nombre de places d'accueil avec ses 35 millions de nuitées par an, tous hébergements confondus : en 2008, 27,7 % des logements disponibles dans le département étaient des résidences secondaires. Mais c'est surtout le littoral atlantique qui est le plus concerné par le tourisme (tourisme de type balnéaire). La Vendée compte en effet 250 km de côtes dont 140 de plages et le taux d'ensoleillement le plus important de la côte atlantique. Des villes comme Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Jean-de-Monts, Les Sables-d'Olonne ou Saint-Gilles-Croix-de-Vie sont réputées pour leur dynamisme touristique. De même l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu peuvent décupler leur population l'été. À l'intérieur des terres, un tourisme rural s'est développé grâce à l'apparition de chambres d'hôtes. Le département possède deux vitrines publicitaires : le Puy du Fou et le Vendée Globe Challenge qui lui permettent d'être régulièrement médiatisé. On notera enfin que le Tour de France passe régulièrement dans le département (la Vendée a accueilli cinq départs du Tour entre 1990 et 2018).

Rapport

Stage de professionnalisation

Le dynamisme économique vendéen n'est pas homogène sur le territoire et l'on distingue traditionnellement le Nord-Vendée du Sud-Vendée, avec une exception littorale qui confirme sa vocation résidentielle et touristique. Le Sud-Vendée ne bénéficie pas des mêmes dynamiques que le Nord-Vendée doté d'entreprises secondaires et tertiaires fortes ou du Bocage tourné vers Nantes et connaît une situation moins favorable que le reste du département. La CCSVL fait partie de ce territoire-ci.

2. La Communauté de commune Sud-Vendée-Littoral

Le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral s'étend sur 44 communes et comprend 54.732 habitants², ce qui en fait la première Communauté de Communes de Vendée. Sa superficie est de 942 km², sa densité de population est de 57 habitants au km². Le pôle principal est Luçon, ville centre qui accueille 9.394 habitants soit 17% de la population de la communauté de communes ; le territoire présente un maillage de pôles

relais et intermédiaires. 28% des habitants résident dans une des 27 communes de moins de 1000 habitants, 23% dans une des 9 communes dont le nombre d'habitants est compris entre 1000 et 2000. Cette répartition de l'habitat témoigne de la dimension rurale du territoire, et des problématiques qui lui sont associées : mobilité et déplacement, isolement et accès aux droits, mais aussi cadre de vie et ressources naturelles.



a. Etat des lieux économique

Localisé à l'extrémité sud des Pays de la Loire, entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral est bordé par l'Océan Atlantique au sud et la Venise verte à l'est. Le sud du territoire se situe dans la zone asséchée du Marais poitevin, la partie centrale appartient à la plaine vendéenne, la frange nord se trouve dans le

² INSEE 2015
Rapport

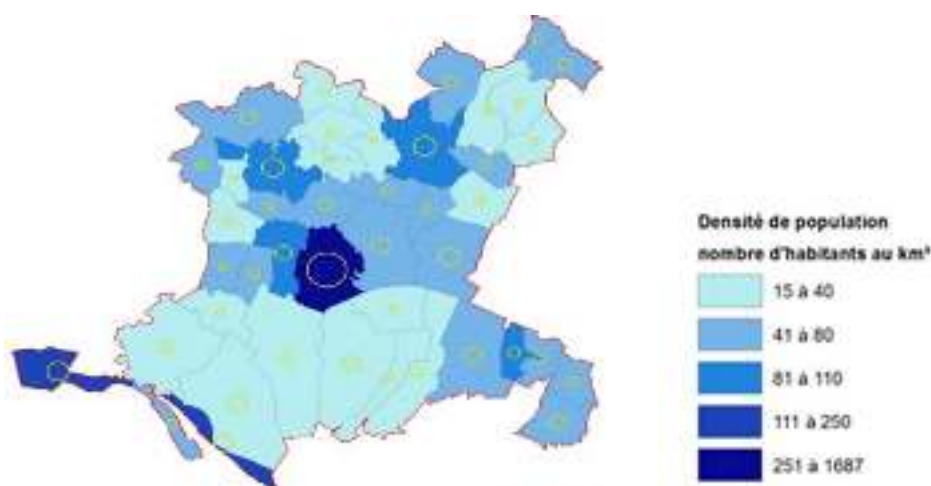
bocage. Le périmètre des ex- communautés de communes du Pays Né de la Mer, des Isles du Marais Poitevin et une partie de Pays Mareuillais appartiennent au Parc Naturel régional du Marais poitevin.



Le littoral et la proximité de grands pôles urbains valent au territoire une forte attractivité résidentielle, qui constitue le moteur de sa croissance démographique. Les communes littorales attirent essentiellement une population non ligérienne s'installant pour la retraite. Les communautés de communes du Pays Mareuillais et des Isles du Marais Poitevin, plus proches des agglomérations yonnaise et rochelaise, ont la préférence des actifs.

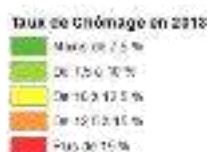
Les deux communes de Luçon et de Sainte Hermine rassemblent 59 % des emplois industriels du périmètre. Il s'agit principalement d'activités présentes qui s'appuient sur une dynamique de PME. Les communes de L'Île-d'Elle, Chasnais, Sainte-Gemme-la-Plaine, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Saint-Michel-en-l'Herm, La Jaudonnière enregistrent des effectifs industriels compris entre 50 et 200 emplois. Plus qu'une logique de filières, ces activités sont liées à une implantation historique d'établissements sur ces communes. Les activités tertiaires sont très largement polarisées sur la commune de Luçon qui rassemble 35 % des emplois de l'ensemble du secteur tertiaire (administration, transports, activités financières et immobilières, service aux entreprises et services aux particuliers, éducation, santé et action sociale) sur sa commune. En tant que pôle administratif, hospitalier et d'enseignement, Luçon pèse pour 37 % (près de 2000 emplois) des services non marchands (domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration) du Sud Vendée Littoral. Les employés et les ouvriers sont les 2 principales catégories socio-professionnelles représentées dans les emplois locaux avec des valeurs qui se distinguent des moyennes régionale (plus d'ouvriers, plus d'employés mais moins de professions intermédiaires) ou départementale (moins d'ouvriers, moins de professions intermédiaires mais plus d'employés). La part des cadres / professions intellectuelles supérieures est inférieure aux valeurs vendéenne et ligériennes alors que le poids des agriculteurs ou artisans / commerçants est largement supérieur sur le Sud Vendée Littoral (près de 15 % contre 11 % en Vendée ou 9 % en Pays de la Loire).

Caractéristique des territoires à dominante rurale, la densité de population est relativement faible, excepté sur les 3 communes littorales (l'Aiguillon/Mer, La Faute/Mer, La Tranche/Mer) et la ville centre Luçon. Sur les 3 communes littorales du Pays, l'afflux touristique estival multiplie par 5 la population.



L'identité touristique du territoire est plurielle. Le territoire comprend des stations du bord de mer, des villages et bourgs dans le marais poitevin et dans les collines du Sud-Vendée ; sans oublier Luçon, ville patrimoniale. Le territoire présente des éléments intrinsèques et structurants, positifs pour développer le tourisme en son sein. En premier lieu, la climatologie locale, en particulier son ensoleillement, constitue l'un des points les plus avantageux pour le territoire. Certaines caractéristiques sont très positives et permettront au territoire d'envisager un développement touristique « durable ». Ces caractéristiques relèvent principalement de ses dimensions « patrimoniale » et « géographique » : des grandes plages sont adossées à des espaces naturels, des espaces naturels et ornithologiques bénéficiant de modalités de gestion exigeants et de haut niveau. Cette caractéristique est présente sur l'ensemble du territoire de destination. Une grande partie du territoire est situé dans le PNR du Marais poitevin, enfin il faut noter la présence d'un bassin important de population se traduisant par un marché touristique de proximité. La fréquentation touristique est essentiellement estivale (plus de 60 % pour les 2 mois de juillet et août, selon Vendée Expansion). Nous savons aussi que le territoire des 44 communes représente 11 % de la capacité d'accueil touristique départementale; il est raisonnable de penser que ce sont 3,5 à 4 millions de nuitées environ qui sont consommées chaque année sur le Sud Vendée Littoral.

Malgré tout, le territoire est marqué par un chômage élevé et une population économiquement, socialement et culturellement vulnérable. Le taux de chômage y est élevé (13% en 2015) avec près de 3000 demandeurs d'emploi. Parmi cette population fragilisée, les jeunes de -25 ans sont les plus exposés.



b. Etat des lieux social

Malgré une croissance démographique constante (+4% entre 2008 et 2013), la population reste caractérisée par ses vulnérabilités multiples. La première est sans doute liée au vieillissement rapide d'une population où les retraités représentent la plus grande catégorie socio-professionnelle. Si cela permet le développement de la silver economy et assure une certaine consommation, le vieillissement induit des dépenses sociales et d'aménagement des services assez élevées. En outre, cela nécessite une réflexion globale sur la mobilité des personnes âgées autant que sur la mobilité des personnes en situation précaire. Car la deuxième vulnérabilité provient d'une précarisation des foyers familiaux avec la diminution des revenus des ménages et l'augmentation des familles monoparentales. Associés au taux de chômage, ces données expliquent en partie la baisse des moyens et la précarisation de familles.

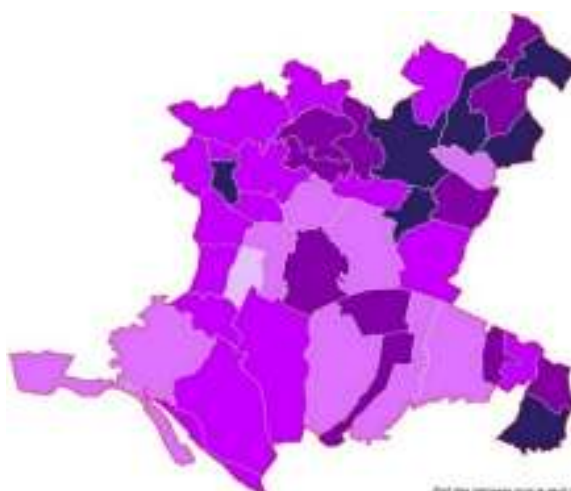
Famille monoparentale composée	d'un homme 'actif ayant un emploi'	271	2%
	d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	186	1%
	d'une femme 'active ayant un emploi'	1194	9%
	d'une femme autre que 'active ayant un emploi'	828	6%
Couple avec enfant(s) composé de	deux 'actifs ayant un emploi'	7553	56%
	un seul homme 'actif ayant un emploi'	2044	15%
	une seule femme 'actif ayant un emploi'	705	5%
	aucun des deux membres n'est 'actif ayant un emploi'	802	6%

D'après ce tableau, 33% des familles en situation de parentalité ont au moins 1 des parents au chômage, et 13% des familles n'ont pas de parent en situation d'emploi. Le revenu brut moyen par ménage est de 33 260 €, ce qui est inférieur à la moyenne départementale. Corrélaté au revenu, le quotient familial³ est souvent retenu pour les politiques tarifaires mises en place par les collectivités. Pour les enfants âgés de 3 à 10 ans, le QF médian des résidents est inférieur à 900 €. Les allocataires de la CAF⁴ représentent 41% des familles du territoire. Parmi ces allocataires, 59% ont des enfants, soit 24% du total des familles du territoire. La part des ménages sous le seuil de pauvreté est supérieure au département dans 72 % des communes.

Légende

Part des ménages sous le seuil de pauvreté

0,5 à 10 %
10 à 14 %
14 à 17 %
17 à 20 %
20 à 25 %

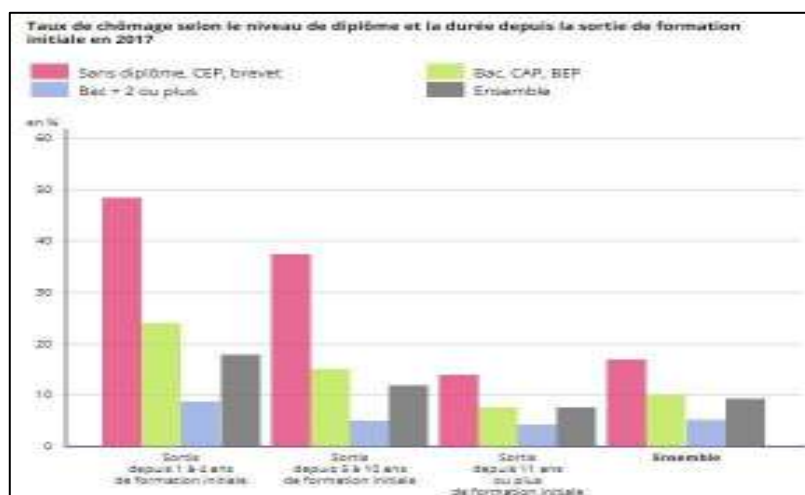


³ CAF de la Vendée 2018

⁴ CAF de la Vendée 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes	Vendée
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	42470	20484	21986	502428
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	34,8%	29,5%	39,8%	32%
d'un CAP ou d'un BEP	32,2%	38,8%	26,2%	31%
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,5%	16,2%	16,7%	17%
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	16,4%	15,5%	17,3%	20%

Cette précarité des ménages doit être mise en relation avec le faible niveau de formation initiale de la population de la CCSVL. Par ailleurs, les taux de réussite scolaire au premier examen continuent à être inférieurs à ceux du département. Une partie du territoire est classée en zone réussite éducative, une autre ne l'est plus depuis peu. Ce niveau de formation initiale peut s'avérer déterminant dans les capacités à trouver un emploi. Se soucier de la réussite scolaire des enfants scolarisés peut constituer, en premier lieu un soutien pour celles et ceux qui éprouvent des difficultés, mais aussi un levier pour éviter l'éloignement de l'emploi et ses conséquences.



Conclusion

Ce rapide tableau général de la CCSVL révèle un territoire aux dynamiques intéressantes mais qui reste fragile du fait d'une population plutôt défavorisée, précaire et sous-diplômée. Culturellement et techniquement peu mobile, elle pâtit d'un taux de chômage en hausse constante depuis 10 ans conjoint à une progressive marginalisation d'un espace en dehors des axes de circulation et des aires d'influences métropolitaines. La constitution d'une communauté de commune vaste semble être une réponse politique à ces déficits et structurer une offre de service public adaptée aux nouveaux enjeux territoriaux du Luçonnais et plus proches des besoins grandissants d'habitants en difficulté croissante.

II. La construction d'un réseau intercommunal de lecture publique

1. La fusion des collectivités et le nouvel horizon des services intercommunaux

a. La CCSVL, quelles compétences ?

La loi NOTRe de 2015 relevant le seuil des intercommunalités, trois communautés de communes de Sud-Vendée sont contraintes de fusionner : les Isles-du-Marais-Poitevin (11 257 habitants), le Pays-Mareuillais (9 314 habitants) et le Pays-de-Sainte-Hermine (11 160 habitants). Certains dispositifs de coopération existant déjà avec la communauté de commune du Pays Né de la Mer sous forme de syndicats mixtes, le choix est fait de fusionner ces quatre EPCI en une communauté de commune le 1^{er} janvier 2017. Cette vaste entité se structure politiquement autour de la Présidente, Mme Hybert, avec 15 commissions animées par autant de Vice-présidents, tous maire d'une commune membre. Les commissions sont les suivantes :

- Finances
- Développement économique
- Social – Santé
- Tourisme
- Aménagement du territoire
- Eau, Assainissement et GEMAPI
- Habitat, PLUI et Autorisation des droits des sols
- Economie agricole, Métiers de la Mer, Energie, Développement durable et Réserves foncières
- Lecture publique
- Centres Aquatiques et Equipements sportifs
- Élimination et valorisation des déchets & Gens du voyage
- Culture et Ecoles de musique
- Voirie - Espaces verts, Défense extérieure contre l'incendie, Entretien du Patrimoine & Bâtiments communautaires
- Systèmes d'information, Aménagement numérique et Communication
- Enfance

La CCSVL, outre les compétences obligatoires, a pris certaines compétences que je souhaite mettre en avant du fait de leur lien plus ou moins étroit avec ma mission :

Compétences optionnelles :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire⁵
- Action sociale d'intérêt communautaire (5 EPHAD, le Contrat Local de Santé)
- Création et gestion de maisons de services au public

Autres compétences :

- Enfance-Jeunesse (9 ALSH, Contrat avec la CAF de Vendée)
- Petite Enfance (2 maisons de l'enfance, 1 relais d'assistante maternelle)
- Partenariats avec les acteurs du territoire dans le cadre de programmes ou d'actions d'insertion par l'activité économique des demandeurs d'emploi ou dans le cadre de la formation professionnelle
- Actions en faveur des familles et personnes âgées
- Actions en faveur du développement de la culture (réseau de Lecture publique, programmation culturelle de l'espace culturel de St Michel en l'Herm)
- Participation, appui à l'organisation de manifestations et d'événements exceptionnels sportifs, culturels ou de loisirs

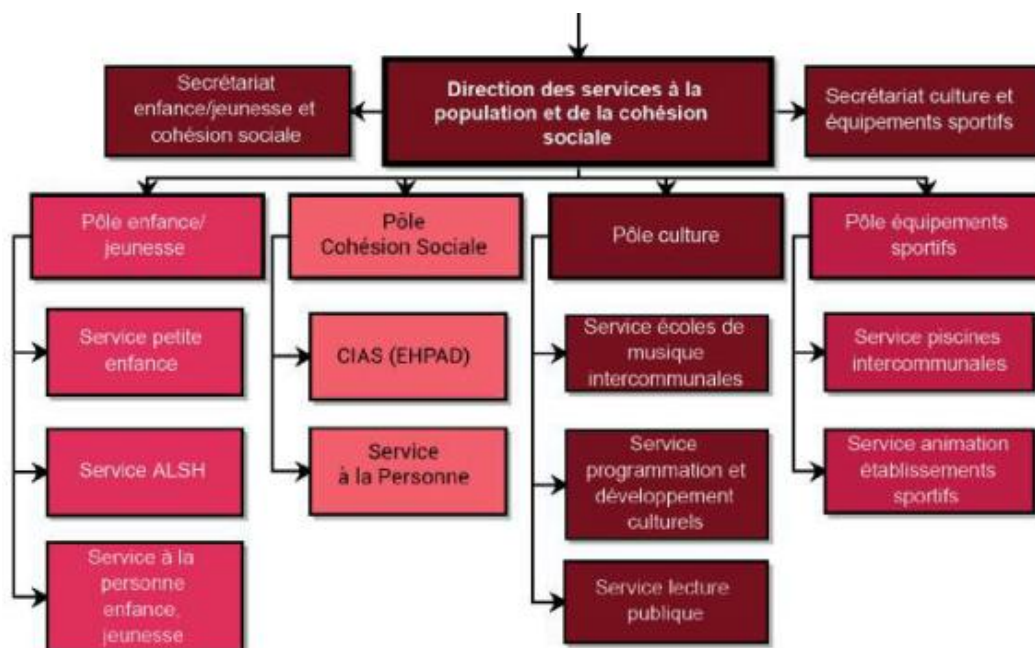
Cet ensemble de compétence permet notamment la mise en place d'actions transversales réunissant des secteurs d'activité différents, tel que le social et la culture, par exemple. Néanmoins, la définition du périmètre de la CCSVL doit encore être affinée pour homogénéiser son action sur le territoire. Les élections municipales de 2020 sont la prochaine étape de construction intercommunale. En effet, ce seront les premières élections intercommunales depuis la fusion, et donc l'occasion de proposer un projet à l'échelle de la nouvelle communauté de commune. De façon assez traditionnelle, la CCSVL a récupéré lors de la fusion l'ensemble des compétences dont s'étaient dotées les 4 anciennes communautés de commune, avec de ce fait des niveau d'intervention inégaux sur le territoire. Les bibliothèques, nous le verrons plus loin,

⁵ Voici la liste des équipements créés ou en projet : salle omnisport du Pays mareuillais, une médiathèque relais à Mareuil-sur-Lay-Dissais, les salles de sports communautaires, une école intercommunale de musique à Sainte-Hermine, des écoles de musique à Luçon, La Tranche-sur-Mer et Chaillé-les-Marais, un espace culturel communautaire à Saint-Michel-en-l'Herm, un centre aquatique à Luçon, une piscine Auniscéane à La Tranche-sur-Mer, une médiathèque à Luçon, un atelier théâtre et un théâtre de verdure à Chaillé-les-Marais, un équipement accueillant plus de 1 000 élèves domiciliés sur au moins un quart des 44 communes constituant le territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

sont une illustration flagrante de cette souplesse propice à l'adhésion des communes au projet intercommunal, à l'adaptation aux différentes réalités administratives et territoriales, et à la continuité du service public. Après un demi mandat consacré à la fusion et à la structuration de l'administration communautaire ainsi qu'aux multiples diagnostics de territoire (à l'occasion du Contrat Local de Santé, du Contrat Territoire Lecture, du Convention Territoriale Globale et du SCOTT), la direction souhaite consolider le projet politique en réinterrogeant le périmètre d'intervention de la CCSVL pour répondre aux besoins mis en évidence par les différents diagnostics de territoire.

b. La CCSVL, quels services et équipements sur le territoire ?

La CCSVL a donc hérité d'un certain nombre d'équipement et de mission assurés jusqu'alors par l'échelon communal ou d'une communauté de commune de moindre envergure. L'organigramme de l'administration permet d'avoir une vue d'ensemble rapide et claire des services de la CCSVL : elle s'est structurée autour de cinq directions dont deux directions support (Direction des Finances, Administration générale et Evaluation ; Direction des Ressources Humaines) et trois directions opérationnelles (Direction des services techniques, de l'énergie et de l'environnement ; Direction de la stratégie du territoire ; Direction des services à la population et de la Cohésion sociale). Je ne m'attarderai que sur cette dernière direction qui contient notamment le Pôle Lecture Publique et englobe l'ensemble des services au public de la collectivité. Dirigée par la Directrice Générale adjointe E. Bernard, elle-même sous la direction de Mme B. Monborgne, Directrice Générale des Services, cette direction se structure ainsi :



Divisée en quatre pôles, c'est la direction qui compte le plus d'équipements déconcentrés en gestion directe : ALSH, maisons de l'enfance, bibliothèques, piscines, écoles de musique, etc. Au sein du Pôle Culture, seul le service programmation et développements culturels est situé dans les bureaux du siège de la CCSVL, en périphérie de Luçon. Cette déconcentration des équipements sur l'ensemble du territoire est un atout dans la construction d'une politique territorialisée à l'échelle d'un espace de près de 1000km².

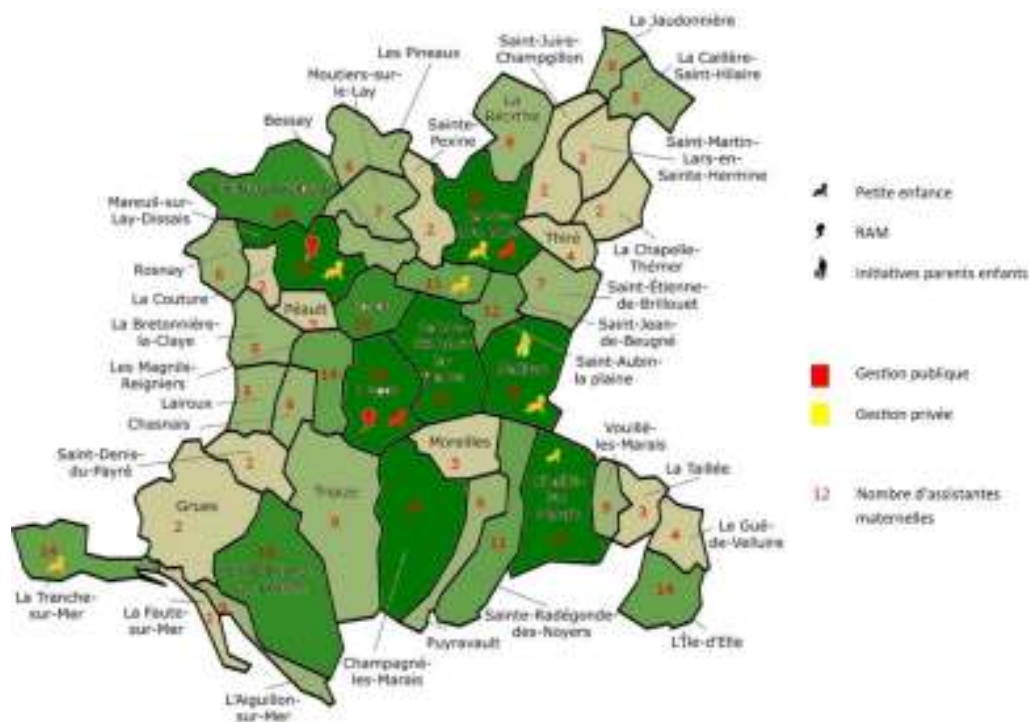
L'enfance et la jeunesse :



Le territoire de la CCSVL a donc fait le choix de gérer en direct des services de proximité le plus accessible à la population, notamment pour les enjeux liés à l'éducation culturelle, l'enfance et la jeunesse. Si Le territoire de la Communauté de Communes n'est pas doté d'écoles dans les 44 communes, les accueils périscolaires et restaurants scolaires sont présents sur tout le territoire. Les ALSH, au nombre de 9, sont répartis sur l'ensemble du territoire⁶ et mettent en œuvre la politique Enfance-Jeunesse de la CCSVL. Ils accueillent des enfants de 8 à 16 ans. Avec la réforme des temps scolaires, la collectivité s'est vue dans la nécessité de renforcer ses services d'accueil à la demande croissante des parents après la suppression des TAPs.

Cette action en direction des enfants scolarisés est complétée par une offre de service à destination du public des pré-scolaires. Identifiée par le diagnostic de la Convention Territoriale Globale comme un enjeu majeur d'attractivité et de bien-être des familles, la CCSVL a pris en gestion directe plusieurs établissements ou structures de la petite enfance : les maisons de l'enfance « A petits pas » de Luçon et « Les P'tits Loulous » à Sainte Hermine et le Relai d'assistantes maternelles situé à Mareuil sur Lay-Dissais. Cette offre est complétée soit par des structures privées, soit par des structures communales comme le Relai d'assistantes maternelles de la ville de Luçon. Il faut également mentionner les assistantes maternelles qui innervent l'ensemble du territoire de façon hétérogène, leur nombre s'adaptant au taux de natalité et au nombre d'enfant à garder.

⁶ Les communes dotées d'ALSH intercommunaux sont les suivantes : Triaize, L'Aiguillon sur Mer, Mareuil sur Lay-Dissais, Sainte Hermine, La Caillère-Saint Hilaire, Sainte Gemme la Plaine, L'Île d'Elle, Puyravault et Chaillé les Marais.



Enfin, il faut signaler que dans le domaine des compétences de la CCSVL, peu d'actions directes sont menées auprès des jeunes, alors que les élus souhaitent prendre en compte ce public. Quelques initiatives menées autour de Ste Hermine ou de Chaillé les Marais permettent de réunir principalement des collégiens. Les initiatives qui y sont prises restent cantonnées dans des activités de plaisir à portées éducative ou de prévention relativement modestes. Dans les communes, les « foyers de jeunes » peinent à se pérenniser. La mise à disposition d'un local avec un faible accompagnement des adultes est ou a souvent été la règle. Les jeunes se structurent en association la plupart du temps. La prise de responsabilité y est peu facile, pour diverses raisons : reconnaissance par les pairs délicate, freins réglementaires, éloignement géographique pour suivi d'études, mobilité difficile, etc. De sorte qu'aujourd'hui, il ne reste que quelques initiatives pérennes dans les communes de Sud Vendée Littoral. Les plus intéressantes sont animées par des associations qui ont su trouver un équilibre entre la présence adulte et l'initiative laissée aux jeunes. A L'Ile d'Elle, l'association de jeunes, soutenue par un animateur agent de la commune, propose depuis quelques années des initiatives qui fédèrent des jeunes. A Nalliers et Luçon, les associations OSE et Campus Espace Jeune emploient des animateurs qui font des propositions, animent des espaces dédiés et permettent aux jeunes de prendre des initiatives, soit au sein de l'association, soit plus ouvertes.

Les équipements sportifs :

138 équipements sont recensés sur le territoire. Au niveau intercommunal, plusieurs services d'animations sportives existent afin de réaliser des animations sportives de proximité en

milieu rural, pour tous, en milieu scolaire, extra-scolaire, et afin de promouvoir le sport en complémentarité avec les associations sportives locales. Enfin, le Pôle Equipements sportifs est en charge de six équipements dont les deux centres nautiques de Luçon et de La Tranche sur Mer.

Les Seniors :

Compte tenu de la part importante des personnes âgées de 75 ans et plus, le nombre de structures d'accueil est important et réparti sur l'ensemble du territoire : 14 EHPAD sont implantés, avec une capacité d'accueil de 1 080 places, dont 5 en gestion directe de la CCSVL à Sainte Hermine, Puyravault, Nalliers, La Caillère-Saint Hilaire et Chaillé les Marais.

c. Focus sur l'offre culturelle sur le territoire de la CCSVL

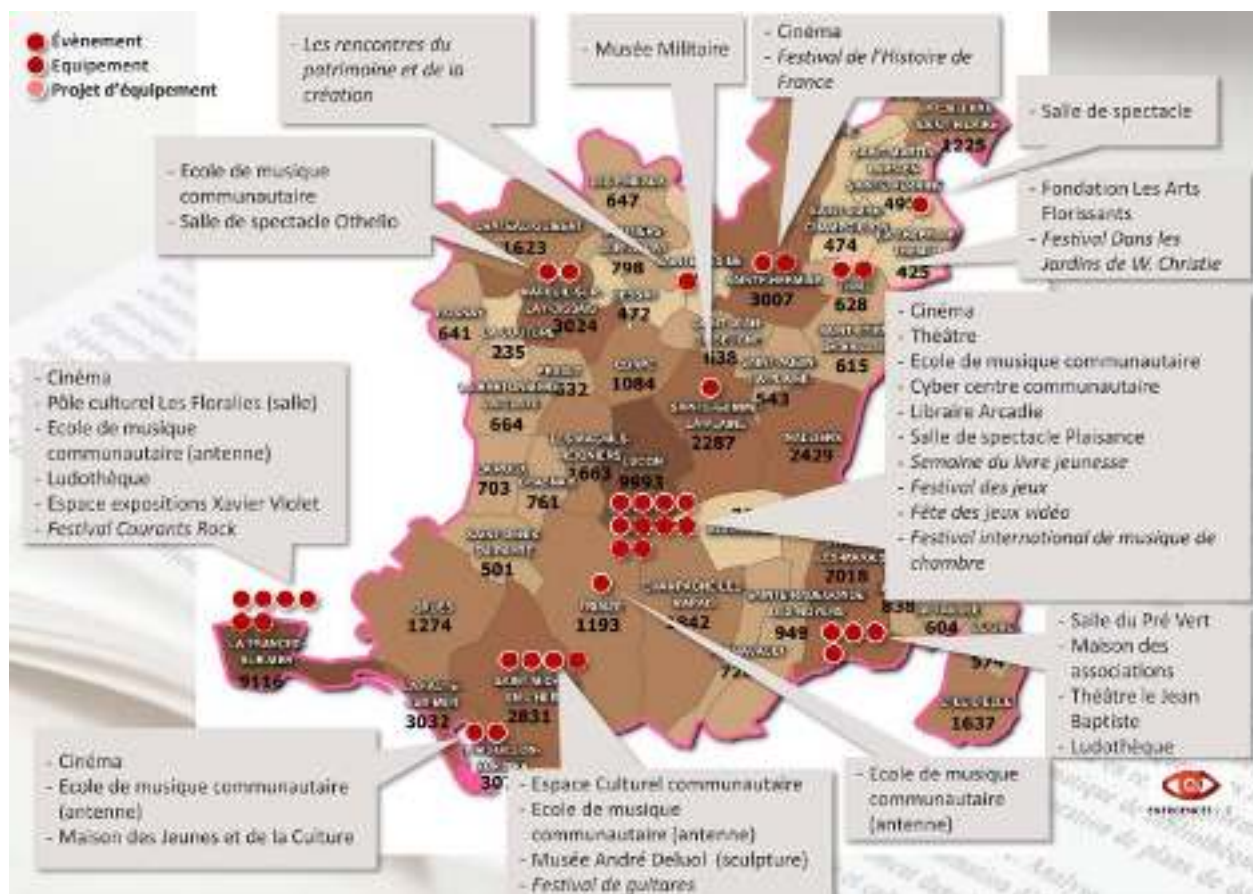
La CCSVL partage avec les communes l'offre de service culturelle sur le territoire. Si certaines communes ont gardé leurs équipements culturels comme le Millandy à Luçon, d'autres sont passées sous gouvernance intercommunale. Le Pôle Culture a notamment un service 'support' Programmation et développement culturels qui coordonne la programmation sur le territoire et produit des outils de communication. Il gère également l'espace culturel de Saint Michel en l'Herm en direct. Ce complexe composé de deux salles de plus de 200 m² chacune, scindées par un mur amovible, permet de réunir jusqu'à 700 personnes pour des spectacles ou des réunions diverses. Ce bâtiment accueille également une scène de 134 m², des loges, un bar et des locaux traiteurs. Géré par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, cette structure est à la disposition de tous les habitants et associations. La CCSVL dispose aussi du Théâtre Le Jean Baptiste à Chaillé les Marais. Animé par les associations «Le Jean-Baptiste » et « La Maison du Petit Poitou », ce complexe propose une salle intérieure équipée de 75 places, un théâtre de verdure extérieur de 250 places et un foyer accueillant une salle d'exposition.

L'école intercommunale de musique est répartie sur 4 sites : Luçon, la Tranche sur Mer, Chaillé les Marais et Sainte Hermine ; 455 élèves les fréquentent. Une structure associative présente sur Mareuil et comptait 47 élèves, elle intègre l'école intercommunale à la rentrée scolaire 2018.

En plus de l'offre culturelle assurée par la Communauté de commune, le territoire est animé par de nombreuses structures communales ou associatives. Parmi l'ensemble de l'offre, je mentionnerai les deux écoles de danse, le Théâtre municipal du Millandy situé à Luçon, des salles de cinéma à Luçon, La Tranche sur Mer, L'Aiguillon sur Mer et Sainte Hermine, et le festival « Dans les Jardins de William Christie », événement majeur situé à Thiré qui réunit 8500 festivaliers sur 7 jours pendant les vacances estivales autour du célèbre ensemble baroque de W.Christie, *Les Arts florissants*.

Rapport

Voici une carte récapitulative de l'ensemble des dispositifs culturels sur le territoire de la CCSVL (hormis la Lecture publique qui sera traitée dans le point suivant) :



Conclusion

L'offre de service le montre : la CCSVL joue la complémentarité avec le riche tissu associatif et les structures communales. L'enjeu de la prise de compétence réside dans la maîtrise d'une vision globale et transversale à l'échelle intercommunale, ce qui se traduit par une volonté de coopération accrue entre tous les acteurs sur le territoire (modèle de la Petite Enfance), voire à la construction de réseaux intégrés comme pour les écoles de musique rassemblées sous une direction unique. La Lecture publique est bien sûr concernée par cette dynamique de mise en commun intercommunale qui a pour conséquence une réticularisation en souplesse, à deux vitesses entre le réseau intégré hérité de l'ancienne collectivité du Pays Né de la Mer et les bibliothèques communales ou associatives du reste du territoire.

2. Etat des lieux de la Lecture publique en CCSVL

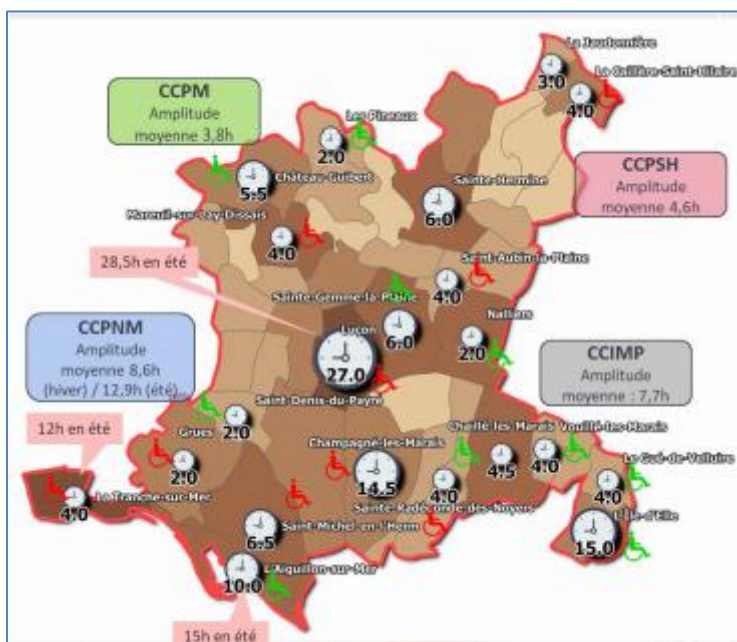
a. La Lecture publique en CCSVL : une couverture lacunaire et perfectible

La couverture du territoire de la CCSVL est incomplète. Comparée au reste du département, elle marque même un retard certain partagé globalement à l'échelle du territoire du Sud Vendée. Bien sûr, la Vendée peut se vanter d'un taux d'équipement particulièrement élevé et d'un dynamisme particulièrement important, et la CCSVL, si elle détonne au sein de ce département, dispose néanmoins d'équipements de valeur.

Sur les 44 communes de la CCSVL, 20 possèdent une bibliothèque. Luçon, la ville-centre, a le plus gros équipement avec 700m² et des collections diversifiées qui



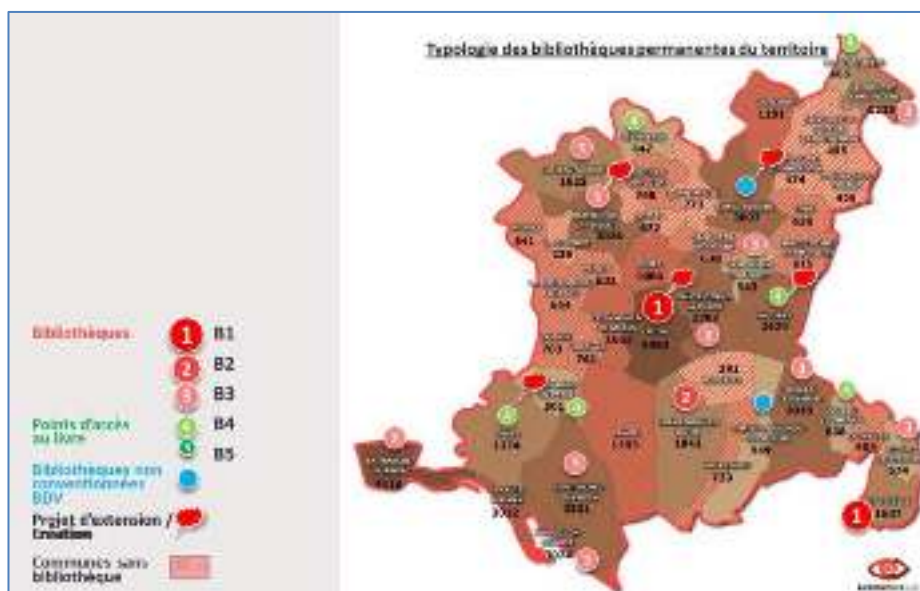
justifient son titre de *médiathèque*, rare sur le territoire. Seule l'île d'Elle propose les services d'une médiathèque de type B1 en dehors du site de Luçon. Enfin, Champagné-les-Marais a une bibliothèque classée B2 en 2017. Si la typologie a ses limites, discriminant notamment les bibliothèques animées par des bénévoles uniquement, ce constat dénote toutefois un manque de moyens humains et professionnels sur le territoire de la CCSVL. En effet, seuls 6 équipements disposent de professionnels salariés et la médiathèque Pierre Menenteau à Luçon



est la seule à dépasser les préconisations ministérielles du 1 ETP pour 1000 habitants, si l'on ne considère que la population de la commune de Luçon. La carte ci-contre décrit l'accessibilité des équipements, et notamment en termes d'horaires d'ouverture. Si la médiathèque Tête de réseau à Luçon a une amplitude assez grande, cela ne doit pas cacher la réalité majoritaire de petites bibliothèques municipales ou associatives ouvertes entre 2h et 4h par semaine. La moyenne de la durée

d'ouverture tout public des équipements à l'échelle de la CCSVL est un peu inférieure à 6,5h hebdomadaire. Ce constat d'ensemble rend d'autant plus importante la politique actuelle de mise

en réseau de la politique de Lecture publique à l'échelle de la CCSVL. Cette prise de compétence, comme nous allons le voir, doit permettre à la fois une amélioration qualitative des équipements et du maillage avec la construction de nouvelles bibliothèques mais aussi une montée en compétence des équipes, tant salariées que bénévoles, et du développement d'une offre de service plus étendue et plus riche.



b. Des politiques de Lecture publique hétérogènes héritées du passé

En effet, la CCSVL, depuis la fusion des 4 communautés de communes, a pris la compétence Lecture publique, assurant ainsi le fonctionnement et l'animation des équipements sans toutefois en posséder les murs. C'est à elle qu'incombe la charge RH et les dépenses en fonctionnement pour l'achat de collection et l'action culturelle, mais la gestion des bâtiments, les rénovations et les dépenses énergétiques reviennent aux communes. Globalement, la politique de la CCSVL s'oriente vers la structuration d'un réseau intercommunal sur l'ensemble du territoire. Cependant, la politique de la Communauté de Communes s'appuie actuellement sur un existant, sur l'héritage des Communautés auxquelles elle s'est substituée.

Le projet de médiathèque à Mareuil :

Sur les deux Communautés qui avaient pris compétence en matière de gestion de bibliothèque ou de lecture publique, celle du Pays Mareuillais concernait la préfiguration d'une construction de médiathèque à Mareuil (PCES, 2016). Ce projet de construction a été récupéré

par l'intercommunalité et intégré à la réflexion d'une mise en réseau globale sur le territoire. Aujourd'hui, le projet de Mareuil est lancé et donnera lieu à l'ouverture d'une médiathèque relai intercommunale d'environ 700m² en 2021 au cours de l'année 2020. Cet équipement, géré par 3 ETP et des bénévoles, doit permettre de structurer le territoire en servant de relai au Pôle Lecture Publique intercommunal dont l'équipe est installée à Luçon, et en déconcentrant les services aujourd'hui pilotés depuis Luçon et animés surtout sur le quart Sud-Ouest du territoire.

Le réseau intercommunal hérité du Pays Né de la Mer :

Le réseau des médiathèques intercommunales actuel est composé d'une médiathèque Tête de Réseau à Luçon, forte de 700m² et d'une dizaine de salariés, et de 5 bibliothèques à L'Aiguillon-sur-Mer, La-Tranche-sur-Mer, Saint-Michel-en-L'Herm, Grues, Saint-Denis-du-Payré, animées par une quarantaine de bénévoles. Doté d'un même SIGB, d'une carte unique et d'une navette hebdomadaire de circulation des documents, c'est un véritable réseau intégré qui propose, outre des collections étendues et mobiles, une programmation culturelle territorialisée. Une équipe 'territoire' de 3 agents vient proposer des actions sur le territoire et accompagner les bénévoles dans le développement de leur équipement et dans la gestion des projets locaux. Accompagné dans son développement par un Contrat Territoire Lecture en 2013-2015, ce réseau a pu mettre en place 3 nouveaux services à la population :

- une bibliothèque de plage à La-Faute-sur-Mer, fonctionnant l'été depuis 3 ans ;
- un service itinérant assurant des animations hors-les-murs (bébé lecture, scolaires, EPHAD, portage à domicile) et installant des bibliothèques éphémères dans 4 communes ne disposant pas d'une bibliothèque (Lairoux, Chasnais, Les Magnils-Reigniers, Triaize) ;
- une offre numérique de liseuses, tablettes et un accompagnement numérique à la médiathèque Tête de Réseau, ensuite étendu à certaines bibliothèques du territoire comme l'Aiguillon sur mer.

Le Programme Littérature Jeunesse porté conjointement par l'ancien Pays Né de la Mer et la ville de Luçon :

Ce Programme s'articule en deux temps alternés : une résidence d'auteur en année impaire et un Salon du Livre Jeunesse en année paire. Soutenu de longue date par l'Etat, la Région et le Département, il représente un véritable parcours éducatif et artistique, permis par la diversité littéraire et graphique de l'édition jeunesse. L'une et l'autre actions, d'un format différent, poursuivent néanmoins le même objectif et s'adressent au même public : les établissements scolaires primaires et secondaires. Le salon biennal représente des moyens importants avec un budget annexe de 120 000€ et une préparation en amont très chronophage. Il touche plusieurs dizaines de classes qui reçoivent des auteurs et participent à un atelier d'écriture, mais aussi du

c. Quel prospective pour le réseau ?

Le réseau de la CCSVL est donc en cours de construction, jonglant entre un réseau intégré et des bibliothèques isolées éparpillées sur le territoire. La structuration du territoire exige une réflexion et une ré-interrogation des systèmes de fonctionnement actuels. Le Pôle Lecture Publique, dirigé par la conservatrice des bibliothèques Sylvie Pierron, se trouve progressivement confronté à des situations et à des demandes des élus communaux qui nécessitent une adaptation des services et du modèle de structuration de la Lecture Publique sur le territoire.

Pour exemple, la requête de Péault de faire partie du circuit du SPI. Le SPI est un service proposé aux communes n'ayant pas de bibliothèque pour que les écoles puissent notamment bénéficier d'animations assurées par une collègue de l'équipe 'territoire'. Ce service propose l'installation régulière d'une bibliothèque éphémère pendant une journée dans un local communal, avec animation et possibilité, bien sûr, de s'inscrire, d'emprunter et de rendre des documents. Comme je l'ai évoqué, ce service a été mis en œuvre grâce au CTL 2013-2016, c'est-à-dire du temps du Pays Né de la Mer et continue aujourd'hui de fonctionner sur le même territoire. Or, la maire de Péault a très récemment souhaité bénéficier du SPI et souhaite voir sa commune accueillir une bibliothèque éphémère sur son territoire. Rien ne justifie plus le maintien de cette itinérance uniquement sur le quart Sud-Ouest de la CCSVL, bien au contraire. Le Pôle Lecture Publique doit donc réfléchir à de nouveaux modèles pour assurer ses missions, répondre aux nouvelles demandes et étendre ses services à l'ensemble du territoire. Il convient donc de répondre à ces nouveaux enjeux à la fois en réajustant le dispositif actuel mais aussi et surtout en construisant un schéma réticulaire pour l'avenir.

La construction de la bibliothèque de Mareuil s'inscrit dans ce cadre. Conçue par le Pôle Lecture publique comme un équipement relai sur le quart Nord-Ouest, elle aura pour mission non seulement de desservir la population mareuillaise, mais aussi de rayonner sur l'ensemble du bassin de vie polarisé par Mareuil. Elle doit en outre servir à rapprocher les professionnels intercommunaux des équipes de bénévoles des communes voisines. Le schéma de fonctionnement du futur bâtiment, réfléchi par l'équipe de bibliothécaires, manifeste bien cette mission d'accompagnement des bénévoles. Un atelier d'équipement est prévu pour accueillir les bénévoles, situé de sorte à pouvoir facilement recevoir les documents de la navette qui passera à la médiathèque relai. C'est ensuite à l'échelle du bassin de vie que s'organisera la desserte des documents. Cela illustre bien la volonté de structurer le territoire de la CCSVL en bassins de vie et d'organiser le Pôle Lecture Publique selon cette logique territoriale inter-scalaire, située entre l'échelle communale et l'échelle intercommunale. Les projets encore dans les tuyaux de médiathèques relai à Ste Hermine et à Chaillé-les-Marais rentrent bien évidemment dans ce schéma. Mme Pierron a proposé un modèle à trois niveaux pour le Plan pluriannuel d'investissement :

- la médiathèque Tête de réseau à Luçon : pivot central qui coordonne les actions à l'échelle de la CCSVL, qui assure la circulation des documents d'un bassin de vie à un autre tout en animant son propre bassin de vie et son équipement ;
- les médiathèques relais à Ste Hermine, Mareuil, Chaillé et St Michel, propriété intercommunale : charnière entre la Tête de réseau et les communes, coordonnant les actions et assurant la circulation des documents au niveau du bassin de vie, assurant enfin l'accompagnement de proximité des bénévoles des bibliothèques locales, tout en animant leur propre équipement.
- les bibliothèques locales : soit rendues à la commune, soit au fonctionnement intercommunal, elles assurent l'ouverture de leur équipement tout en participant aux actions pilotées par l'équipe intercommunale.

Conclusion

Quel que soit le schéma définitif adopté par les élus et mis en œuvre par le service, cette mise en réseau ambitieuse qui sera peut-être un projet de futur mandat nécessite de préparer le terrain en amont, et notamment de gagner les élus communaux et les bénévoles à la cause intercommunale. Tout cela passe par un mode d'intervention *soft*, un accompagnement en douceur qui se traduit par des partenariats autour de projets ponctuels, d'actions culturelles pilotées par le Pôle Lecture Publique mais qui se déroulent dans les communes, ainsi bénéficiaires d'un événement organisé et financé par la communauté de commune. Et c'est précisément tout l'objet de la mission de mon stage de professionnalisation.

III. La mission de stage : réaliser l'année II du CTL

1. Le Contrat Territoire Lecture

a. L'année I : un diagnostic pour accélérer la mise en réseau

Lorsque les quatre communautés de communes ont fusionné en janvier 2017, prenant la compétence Lecture Publique pour l'ensemble du territoire, le Pôle Lecture Publique a contractualisé avec la DRAC Pays de la Loire pour obtenir son soutien dans l'extension du réseau des bibliothèques. Ce CTL succède à un CTL passé entre la DRAC et l'ancienne communauté de commune Pays Né de la Mer entre 2013 et 2016 qui avait permis d'achever la couverture territoriale de l'intercommunalité grâce au service itinérant. Ouvrant donc le chantier à une nouvelle échelle territoriale, les financements de l'année I ont permis la commande d'un diagnostic de territoire de la nouvelle intercommunalité au cabinet Emergence Sud afin que le service des médiathèques puisse connaître la nouvelle donne de la Lecture Publique. En effet, outre le fait que cela a coïncidé avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, Sylvie Pierron, le service nouvellement baptisé Pôle Lecture Publique ne comptait que des professionnels du réseau Pays Né de la Mer. Leur expertise territoriale correspondait donc à un quart du territoire. L'objectif de ce diagnostic était « *[d']établir en premier lieu un diagnostic préalable permettant de recenser et d'analyser les forces et les faiblesses du territoire intercommunal en matière de lecture publique ainsi que les politiques conduites par les cosignataires et les autres acteurs intervenant dans ce champ.* » Le cahier des charges de l'étude avait déterminé cinq axes majeurs dont la vocation était de structurer les politiques de Lecture publique à venir sur la CCSVL et qui devaient donc orienter le travail du consultant et structurer sa recherche de données et d'informations. Voici les cinq axes retenus :

1. La mise en réseau des établissements de lecture publique
2. La mise en place d'actions visant la conquête de nouveaux publics, notamment adultes et éloignés du livre et de la lecture
3. La sensibilisation et mobilisation des acteurs à la culture numérique, en vue d'un schéma numérique intercommunal des bibliothèques
4. La déclinaison d'actions culturelles autour du livre et de la lecture, notamment en termes d'éducation artistique et culturelle, à l'échelle du territoire de Sud Vendée Littoral, en favorisant la constitution d'un réseau d'acteurs partenaires.
5. La mise à niveau des équipements de lecture publique communautaire

De ces cinq axes, on peut distinguer trois thèmes majeurs, tous chers au Ministère de la Culture, et donc par voie de conséquence à la DRAC : la montée en puissance d'un réseau de qualité coordonné à l'échelle de l'intercommunalité (axes 1 et 5) ; le numérique (axe 3) et la conquête de publics, encadrée notamment par des dispositifs encouragés par l'Etat (axes 2, et 4 : EAC). Je ne m'attarderai pas sur les résultats de ce diagnostic et des préconisations. Il est cependant utile pour la suite et pour comprendre ma mission de mentionner l'importance accordée par le diagnostic à l'action culturelle itinérante et à la mise en place de nouveaux partenariats.

b. L'année II : un ambitieux projet de développement des partenariats et de développement des publics

Au-delà de l'intérêt général de cette étude, les résultats ont aussi permis de définir la stratégie à adopter pour l'année II du CTL. Le choix du COPIL s'est porté sur la réalisation d'action sur le territoire afin d'étoffer les partenariats et de mieux connaître les acteurs du territoire, notamment les bénévoles des bibliothèques associatives ou municipales. Il s'est agi temporiser la mise en réseau *hard*⁷ avec le financement de l'informatisation et d'un SIGB commun avec une action plus *soft* de proposition de projet aux communes afin de mûrir le projet culturel global et surtout de donner ces actions en exemple pour gagner la confiance des élus communaux et des bénévoles pas toujours convaincus par la mise en réseau à l'échelle intercommunale. Les 4 actions retenues répondent à ces objectifs à la fois en permettant d'arroser de nombreuses communes du territoire mais aussi une grande diversité de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Le Pôle lecture Publique a ainsi le moyen de mettre en valeur son ingénierie et son expertise culturelle en la mettant au service des communes dans le cadre de projets « expérimentaux ».

Action De septembre 2018 à juillet 2019	Public	Nature de la dépense	Coût opération €	Pôle Lecture publique SVL
Education artistique et culturelle : livre et littérature	2 collèges : collégiens	Intervenants (libraires, éditeurs, imprimeurs, auteurs, bibliothécaires...)	4 000	Mobiliser les acteurs Education nationale et bibliothèques publiques ; coordination, calendrier, conventions, contrats
Cycle sensibilisation aux médias et à l'information	3 bassins de lecture : Tout public ado-adulte 2 ou 3	Intervenant : journaliste, photjournaliste	9 000	Mobiliser les bassins de lecture, trouver les lieux d'intervention, monter le projet avec un intervenant Coordination, calendrier, conventions, contrats,

⁷ Référence au soft power et au hard power de la diplomatie américaine durant la guerre froide
Rapport

	ateliers-débats par Bassin (12 séances de 3 heures) + 2 conférences			communication
Spectacle itinérant 0-3 ans	4 bassins de lecture : Bébés lecteurs et familles	Intervenant : spectacle	8 000	Mobiliser les bassins de bébé-lecture, trouver les lieux d'intervention, monter le projet avec une compagnie Coordination, calendrier, conventions, contrats, communication
Form'action : agir envers les adultes en difficulté de lecture	Médiateurs du livre, public mixte : 2 formations de 3 jours	Intervenant : formateur lecture et difficultés d'accès	4 800 Actions 25 800€	Mobiliser les acteurs culture et sociaux, monter le projet avec un formateur et les 2 lieux de formation Coordination, calendrier, conventions, contrats, communication ciblée
Ingénierie (ressources internes) sur les 4 actions			14 200	SVL
Total Convention CTL 2018-2019			40 000	20 000 SVL 20 000 DRAC

L'ensemble de ces actions permet de toucher une grande diversité de public : les bébés lecteurs et les parents, les collégiens en EAC, les publics empêchés via les travailleurs sociaux et enfin le tout public adolescent et adulte. Cela répond à l'objectif identifié par le diagnostic de conquérir de nouveaux publics parmi les populations qui échappent traditionnellement aux bibliothèques : adolescents, personnes défavorisées, en situation d'illettrisme. Elles permettent surtout de développer de très nombreux partenariats sur le territoire : collèges, entreprises locales, auteur, crèche, bénévoles de bibliothèque, associations citoyennes, CAF, etc. Cette année doit donc permettre au Pôle Lecture Publique encore trop centré sur Luçon et l'ancien Pays Né de la Mer de s'enraciner sur l'ensemble du territoire grâce à la grosse vingtaine d'action financée par le CTL. Tout cela dans le but de faire connaître le Pôle lecture Publique comme acteur culturel et social sur la CCSVL et de d'affiner son projet culturel à venir.

La logique de l'itinérance est en effet au cœur de cette année II du CTL avec un total d'actions prévues qui ne représente pas moins de 28 événements à organiser et à accompagner sur l'ensemble du territoire : 4 spectacles bébés lecteurs + 3x4 ateliers EMI + 2 conférences EMI + 2x4 interventions EAC + 2 form'actions. La répartition des actions doit aussi obéir, comme le tableau l'indique, à une logique de bassin de vie et non plus de commune : les spectacles bébés lecteur ou les cycles EMI doivent par exemple se situer dans 4 bassins de vie différents. Le Pôle

Lecture Publique, situé à la médiathèque Tête de réseau à Luçon, doit donc piloter l'ensemble de ces actions sur tout le territoire et ainsi développer ses fonctions support ingénierie et réseau.

Conclusion : un projet à redéfinir et prolonger en année III

Dans le contexte de réduction de la masse salariale qui touche le Pôle Lecture Publique, cet ensemble d'actions représente une masse de travail trop importante pour être menée par l'équipe existante. Le départ d'un agent en automne dernier dont le remplacement a été gelé met l'équipe en difficulté et rend inenvisageable la réalisation des actions CTL sans les revoir à la baisse. Si l'on essaie d'évaluer le volume horaire que représente la réalisation de chaque action, on arrive à un résultat environnant les 100h d'action culturelle : 14h d'EAC, 40h d'EMI, 4h de bébé lecture et 36h de formation. Bien sûr, le rôle de l'équipe va de l'animation au simple accompagnement présentiel, mais ce calcul ne tient compte que du temps de réalisation des actions, pas du temps de préparation, d'organisation, de coordination des différents événements. Ajoutons à cela les dimensions géographique (une vingtaine de lieux différents) et partenariales (une trentaine de partenaires sur et hors du territoire) et l'on se rend rapidement compte de l'étendue des chantiers lancés par le CTL.

2. Réalisation des objectifs

Arrivé dans le Pôle Lecture Publique le 5 novembre, ma mission consistait à mettre en œuvre les actions de l'année II du CTL. Il s'est concrètement agi de définir la stratégie de mise en action de ces quatre actions, de planifier un calendrier de travail et la réalisation des actions durant le stage et après mon départ, et enfin d'assurer le bon passage de témoin. Ce travail s'est assorti de nombreuses prises de contact de partenaires du territoire, nécessaires à l'avancée des projets. Bien sûr, certains projets ont pu être redéfinis en fonction des opportunités ou des freins mis en évidence dans mon travail. Mon stage, suppléant un manque manifeste de moyen humain, devait également permettre un travail global sur l'année II du CTL, et non simplement de la gestion d'actions isolées.

a. Les quatre actions du CTL année II

1/ Les spectacles de bébé lecture :

L'objectif de cette action est de réaliser 4 spectacles sur 4 communes différentes du territoire afin de proposer une offre culturelle de bébé lecture sur les quatre bassins de vie équitable et dynamique. Cette action n'a pas présentée de difficulté en soi. Elle s'appuie en effet sur une tradition bien ancrée sur le territoire. Depuis plus de trente ans, les bibliothèques du territoire ont développé une offre culturelle orientée sur les bébés, tant en termes documentaire que d'action culturelle. C'est donc en terrain fertile que j'ai dû organiser cette action d'ingénierie culturelle. Pour respecter l'esprit du CTL et donner du sens à cette action, j'ai associé le Pôle Enfance Jeunesse de la CCSVL en deux temps : un premier temps avec le directeur du Pôle pour faire une analyse de la petite enfance en CCSVL et obtenir des conseils sur la stratégie territoriale à adopter ; un second avec les directrices de maison de l'enfance et de relai d'assistante maternelle afin de connaître les spécificités du public visé, d'obtenir des conseils

Contrat Territoire Lecture – Année II
Sud Vendée Littoral

FIN DE TECHNIQUE : CYCLE DE SPECTACLES POUR BÉBÉS LECTEURS (0-3 ANS)

Intitulé action	SPECTACLE INTERMÉDIATION DES AÎNÉS LECTEURS
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les familles et les professionnels de la petite enfance à la lecture pour bébé • constituer une offre territoriale de l'action culturelle • réaliser des propositions de spectacles adaptés

MAILLAGE : proposer l'animation d'un spectacle pour bébé lecture sur 4 communes du territoire

DESCRIPTION CIBLE : un public 0-3 ans avec accompagnement adulte
 - âge de 0 à 3 ans, moins de 100 habitants
 - 1 à 2 spectacles par commune

PLATEAU DE PROJET : le Pôle Lecture Publique de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

direction de projet : Murielle Bertrand

financement : comité de pilotage du contrat territoire lecture

membres de projet :
 - présidente : Murielle Bertrand - Ines Pellegrin - Aurélie
 - directeur du C2000/2009 : Murielle Bertrand
 - présidente du conseil municipal de la commune bénéficiaire

BUDGET - BROS

dépenses prévues :
 - achat de spectacles adaptés (partiellement inclus) : 2000€ + 2000€ + 2000€
 - achat d'albums : 2000€

TOTAL embauche : 2000€
MAJUSCULE : 2000€

PARTENAIRES

Communes bénéficiaires :
 - Pissot
 - Chailly les Marais
 - Melle
 - L'Éclair

Partenaires partenaires :
 - Mairie de Pissot
 - Mairie de Chailly les Marais
 - Mairie de Melle
 - Mairie de L'Éclair
 - Maison de l'enfance de support
 - Maison de l'enfance de Melle
 - Mairie de L'Éclair
 - Office de tourisme intercommunal

Toutefois, nous ne sommes pas responsables de la perte de données.

Contrat Territoire Lecture – Année II
Sud Vendée Littoral

COMPAGNIE PROPOSITAIRE :

De Delphine Gargo :
 contact : juice.braille@delphinegargo.com
 domiciliation : La Rochelle
 Spectacle : Poulette Cervette, adaptation théâtrale de l'album éponyme

de Les Ateliers disponibles :
 contact : pierre.marcoux@maill.com
 Domiciliation : Nantes
 Spectacle : création en cours, lecture théâtrale et musicale d'albums

DESCRIPTION DU CYCLE :

Dates : mercredi 15 et 22 mai 2019
 Lieu : Pissot, Chailly les Marais, Melle, L'Éclair
 site d'accueil : au choix des communes, selon les nécessités de mise en scène

Déroulement : chaque compagnie aura la charge de deux séances, chacune dans une commune différente

INTERMÉDIATION :

- Décembre 2018 : rencontre avec les collègues du Pôle enfance jeunesse et choix des communes
- Janvier-Février 2019 : sélection et contractualisation avec les compagnies
- février 2019 semaine 8 ou 9 : réunions avec les maires de 4 communes bénéficiaires
- février-mars 2019 : conventionnement avec les communes et répartition des missions
- Mars-Avril-Mai 2019 : Campagne de communication : achat d'albums et ateliers médiation dans les bibliothèques locales
- 15 et 22 Mai 2019 : séances des spectacles

Toutefois, nous ne sommes pas responsables de la perte de données.

opérationnels et d'impliquer ces partenaires à nos côtés pour réaliser l'action. Ces différents partenariats, nouveaux pour certains, ont été fructueux. Des indicateurs tels que le taux de natalité ou le maillage des équipements ont facilité la prise de décisions techniques et politiques et ont permis de construire une offre cohérente avec le territoire et ses particularités culturelles et démographiques.

La deuxième étape, très opérationnelle, a été de rechercher des compagnies pour assurer les quatre spectacles. Cette recherche a là encore été facilitée à la fois par l'expertise de l'équipe de la médiathèque et par le partenariat avec les professionnelles de la petite enfance. En effet, ce dernières m'ont permis de prendre mes marques dans le monde du théâtre pour enfant et c'est avec l'équipe que la sélection a été opérée. J'ai fait le choix d'engager deux compagnies pour renforcer la diversité de l'offre culturelle sur le territoire mais aussi pour rendre plus aisée la réalisation de ces spectacles. En effet, les contraintes multiples s'exerçant sur le projet ont réduit à deux jours possibles les dates de représentation des 4 spectacles : les 15 et 22 mai. Ces contraintes sont liées à l'objectif de développer une bébé lecture bien reconnue par les assistantes maternelles mais moins bien comprise et identifiée par les parents. D'où le choix d'intervenir des mercredis matin, à la fois pour s'assurer de la plus grande disponibilité de parents mais aussi pour s'adapter au rythme des bébés, évitant les temps de sieste. En croisant ces critères avec le calendrier d'activité de la médiathèque, les dates ont été réduites à ces deux mercredi. Cependant, la présence de deux compagnies est une opportunité qui a permis de travailler sur le contenu des spectacles. Les deux compagnies ont été sélectionnées sur leur capacité à mettre des albums en valeur au sein de leur spectacle pour 0-3 ans. Si l'une d'entre elle propose un spectacle déjà rodé qui a connu de nombreux succès, l'autre a reçu commande d'une création sur mesure intégrant des lectures d'album et un travail de mise en scène de l'objet livre. Cela souligne davantage encore les missions du Pôle Lecture Publique en matière de culture et d'éducation et donne un sens particulier à ce cycle de spectacles organisé dans le cadre du CTL.

Une fois ces décisions prises vient le temps de la mise en œuvre : ce spectacle, produit par la CCSVL, est proposé gratuitement aux communes sous réserve d'une convention qui fixe des engagements réciproques. Sur le modèle d'un partenariat récent⁸, ces conventions engagent les municipalités à mettre un espace approprié à disposition de la compagnie, d'aménager cet espace en vue de recevoir du public, et d'assurer l'accueil des comédiens et du public le jour J. Enfin, la commune s'engage à faire une campagne de communication à partir des outils transmis par la CCSVL (affiche, flyer) non seulement sur sa commune mais aussi et surtout sur l'ensemble de son bassin de vie. Cette dimension est particulièrement importante pour donner vie à l'Intercommunalité et au principe d'organisation d'avenir qu'est celui du bassin de vie. C'est, il faut le rappeler, un des objectifs avérés du CTL. La communication est donc d'une façon

⁸ Le spectacle *Chut! Babel* proposé par le Pôle Lecture Publique à quatre communes à l'automne 2018
Rapport

pyramidale qui préfigure le futur réseau de Lecture Publique de la CCSVL : un acteur central, le Pôle Lecture Publique, qui pilote l'action et fournit les supports de communication tout en assurant la communication sur son bassin propre ; des relais sur les bassins de vie, bénéficiaires d'une action sur leur territoire communal⁹ en charge de l'animation d'un réseau de communication sur leur bassin de vie. Enfin, la communication doit s'enrichir, dans les semaines qui précèdent les séances de spectacle, d'actions de médiation d'albums jeunesse, en particulier des titres mis en scène par les compagnies, pour enraciner l'offre culturelle au niveau local et diffuser l'information. Cette médiation sera facilitée par la dotation des bibliothèques locales en exemplaires des titres mis en scène dans les spectacles ; cette dotation sera financé par les subsides non dépensés des 8000€ prévus par le CTL.

2/ Le parcours d'éducation artistique et culturelle :

The image shows two pages of a technical document for a reading project. The left page is titled 'Cahier Technique Lecture - Année II' and contains a table with 'activités artistiques' and 'activités éducatives'. Below the table are sections for 'OBJECTIF', 'BENEFICIAIRES', 'LIEUX', 'MÉTHODES', 'CALENDRIER DE PROJET', 'BUDGET', and 'BIBLIOTHÈQUES'. The right page contains sections for 'BENEFICIAIRES DU PARCOURS (PROJETS)', 'LES BÉNÉFICIAIRES', 'BENEFICIAIRES', and 'BUDGET'. The budget lists items from 2018 to 2024, including personnel, materials, and other resources.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est centré sur le livre et la littérature et s'adresse à deux classes de collégiens, sans précisions supplémentaire dans les directives CTL.

⁹ comme les communes seront bénéficiaires d'un équipement intercommunal de qualité sur leur territoire, l médiathèque relai.

La commande était donc de nouer un partenariat avec un établissement éducatif pour toucher un public assez volatile, souvent absent des bibliothèques : les adolescents. Pour répondre au mieux aux objectifs du CTL, nous avons fait le choix de proposer le parcours à deux établissements secondaires à raison d'une classe par établissement. La méthodologie de préparation de ce parcours d'EAC s'est définie sur la complémentarité des différents partenaires : enseignants, Pôle Lecture Publique et intervenants professionnels. Il n'était donc pas question de procéder de la même façon que pour les spectacles de bébé lecture et de proposer une action quasi *clef en main* aux collègues. En effet, la bibliothèque a besoin de l'expertise des enseignants pour adapter au mieux le parcours et l'inscrire dans un projet pédagogique plus vaste qui lui donne tout son sens aux yeux des élèves. J'ai donc préconisé une période de co-construction assez longue réunissant les trois types d'acteurs et pilotée par le Pôle Lecture Publique. Cette période sera constituée de réunions générales ponctuant des temps de travail en groupe sur chaque atelier. Le Pôle lecture Publique endossera alors la double casquette de pilote (qui anime les deux réunions générales et prévoit le calendrier) et d'intervenant professionnel au sein du parcours.

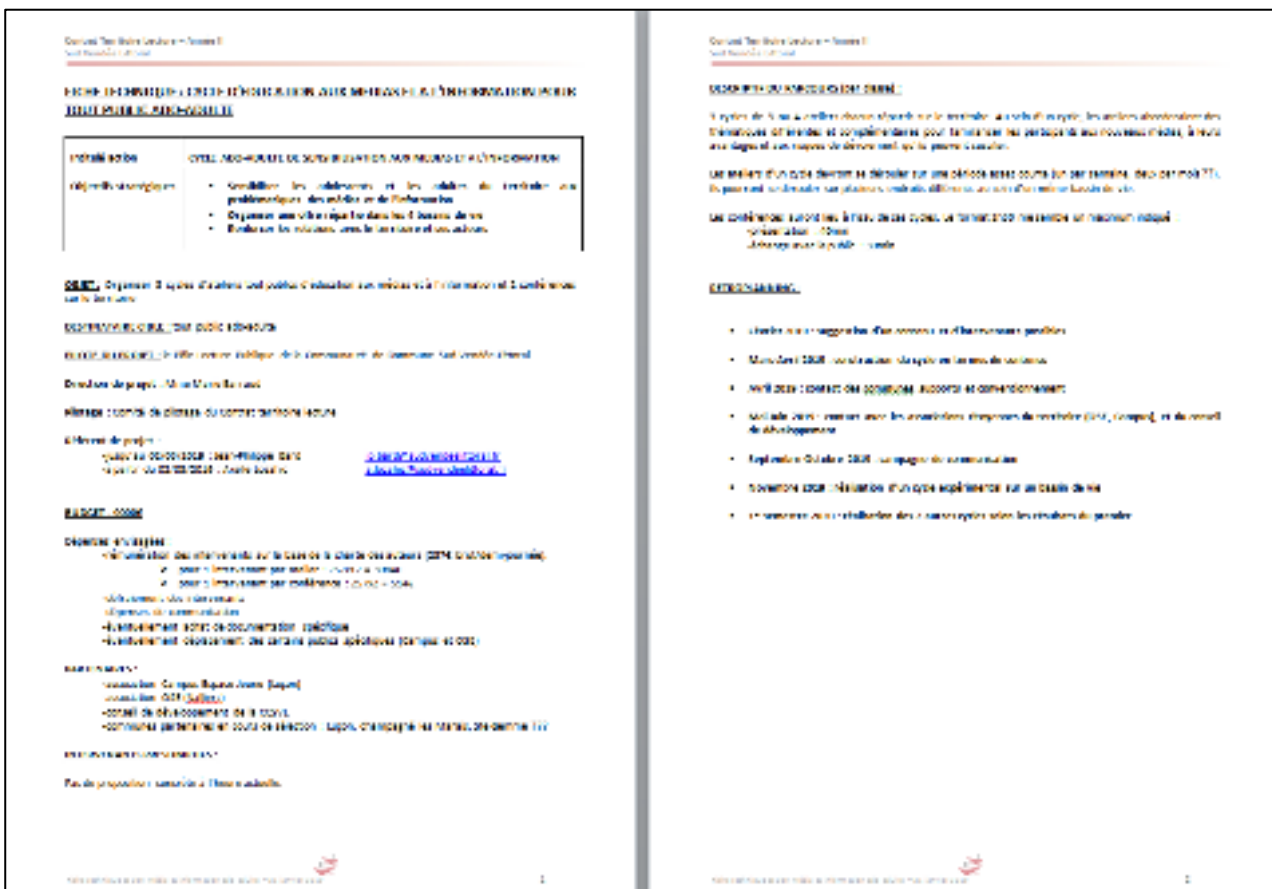
Auparavant, il a fallu déterminer les collèges auxquels proposer le partenariat et un calendrier présumptif pour leur présenter un projet certes à ses débuts mais enrichi d'une projection sur l'année à venir. Anticipant les contraintes calendaires des collèges, nous avons choisi de situer le parcours à l'automne 2019, durant la prochaine année scolaire. Ce choix, même s'il s'inscrivait en faux par rapport à la commande du CTL qui stipulait une réalisation avant juin 2019, était indispensable pour convaincre les enseignants de participer au parcours. Le choix des collèges n'a pas été simple, leur nombre étant de sept au sein de la CCSVL. Nous avons d'abord privilégié, en accord avec l'élue à la Lecture Publique, Mme Barraud, le collège des Pictons situé à l'Île d'Elle et celui des Colliberts à Saint Michel en l'Herm du fait que ces établissements sont classés l'un en zone REP, l'autre en zone CAPE par l'Éducation nationale. Toutefois, par soucis d'équité, nous sommes revenus sur cette décision après avoir appris qu'ils participaient déjà à un projet piloté par le Pôle Lecture Publique, la résidence d'auteur, et qu'ils recevront donc l'auteur pour réaliser un atelier d'écriture en classe. Restaient alors les trois collèges de Luçon et les deux Sainte Hermine. Un arbitrage politique nous a fait opter pour les deux collèges de Sainte Hermine, zone où nous n'intervenons pas beaucoup dans le cadre du CTL. Après avoir rencontré la directrice et la principale des deux établissements, il s'est avéré que seul l'un d'entre eux était en mesure de s'impliquer dans le projet, l'un des deux établissements pâtissant d'un turn-over considérable au sein de l'équipe enseignante, ce qui rend difficile tout projet à cheval sur deux années scolaires. Contretemps qui bien sûr ne remet pas en question ni le calendrier ni la méthode : il s'agit toutefois de reprendre la réflexion sur l'attribution la plus opportune de ce parcours et de s'adresser à un nouvel établissement.

La construction du parcours, une fois l'équipe des enseignants rassemblée, s'articulera autour de trois interventions et une visite sur le territoire pour lesquelles les intervenants sont proposés par le Pôle Lecture Publique. Je ne m'attarderai pas sur le contenu des ateliers mais en rappelle simplement la structure :

- un atelier pratique autour du partenariat entre l'auteur et l'éditeur pour aboutir à un projet éditorial et littéraire ;
- une intervention d'un éditeur pour présenter la fonction de l'éditeur dans la conception d'un livre illustré pour lequel il faut créer un binôme auteur-illustrateur ;
- une intervention sur l'accès au livre assurée par le binôme bibliothèque-librairie qui proposera notamment une visite de bibliothèque et de librairie sur le territoire.

Ce parcours répond donc bien aux critères d'une action EAC qui nécessite une rencontre d'artiste (un auteur, dans notre cas), un apport de connaissance théorique assuré à la fois par les enseignants et les intervenants, une pratique artistique qui aura lieu lors de l'atelier animé par l'auteur.

3/ Cycle de sensibilisation aux médias et à l'information



Ce cycle de sensibilisation aux médias et à l'information est la plus ambitieuse des actions du CTL. Fixé au nombre de douze, les ateliers doivent être répartis sur l'ensemble du territoire et ponctués par deux conférences. Organisés en cycles de trois ateliers, leur répartition doit également obéir à la logique de bassin de vie. Si le contenu est relativement classique, faisant écho aux préoccupations des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le Pôle Lecture Publique de la CCSVL n'a pour autant pas d'expérience et d'expertise particulière en matière d'Éducation aux Médias et à l'Information. La grande majorité des ressources disponibles sur le net sont orientées éducation nationale avec des séquences, des parcours pour classes. Les dispositifs d'accompagnement sont également tournés vers les établissements scolaires, à part la résidence de journaliste subventionnée par la DRAC. Mis à part ce dispositif particulier, je n'ai rien trouvé qui vienne en soutien des médiathèques pour mettre en œuvre des actions d'EMI. Cette difficulté associée au nombre des ateliers prévus nous a incité à revoir le calendrier et concevoir l'action de manière à réduire la charge de travail.

D'où le choix effectué de prévoir l'expérimentation d'un cycle en novembre 2019 qui se suivra en année III du CTL de la réalisation des trois autres cycles d'atelier. Si ce choix et certes motivé par le manque de moyen humain, il se justifie par une méthodologie de co-construction avec les bénévoles qui les associerait dès le début du projet dans des réunions participatives et les impliquerait dans la conception des ateliers et la recherche des intervenants. Cette méthodologie est désirable à plusieurs points de vue : c'est l'occasion pour le service intercommunal de se rapprocher des bénévoles et agents de bibliothèques qui sont aujourd'hui en dehors du réseau, dont une sous statut associatif, et construire ce projet avec eux prépare le terrain d'une future mise en réseau soutenue par l'informatisation des équipements et la mise en place d'une carte commune. En outre, ces ateliers doivent avoir lieu dans les bibliothèques locales et s'adresse à un *tout public* non captif. Le succès de ces ateliers dépend encore plus que les autres actions de leur ancrage local et de la qualité et de la finesse des circuits de diffusion de l'information. Cela engage donc à une réflexion sur les bénévoles et nos relations avec eux, incitant à plus d'horizontalité dans les échanges et la collaboration. L'innovation réside également dans l'inclusion de deux associations d'accueil de la jeunesse, le Campus Espace Jeune de Luçon et l'Office Socio-Educatif de Nalliers, dans le processus de co-construction. Leur participation est très importante du fait que ces ateliers ont l'objectif de faire dialoguer les générations entre elles afin de déconstruire à la fois les clichés sur les médias et les clichés sur les fractures générationnelles. Ces deux associations apporteront leur expertise sur le public adolescent qui échappe au service des médiathèques et faciliteront leur inclusion dans le cycle d'atelier.

Enfin, dernier point issu d'une réflexion théorique sur la définition des bassins de vie, le choix des communes partenaires. Le CTL, lorsqu'il parlait de bassin de vie, considérait alors la vision traditionnelle héritée de quatre bassins de vie recouvrant les quatre anciennes

non identifiable en l'état ; ensuite, le fait que le réseau de acteurs sociaux du territoire n'était pas connu du service et que la CCSVL elle-même n'avait pas encore développé d'organe transversal pour transmettre les données. Je me suis donc heurté à un environnement social que j'avais du mal à décrypter. La recherche des intervenants est à l'image de ce constat, tous les chemins menant au GRETA de la Roche sur Yon ou au CAFOC de Nantes, l'un ne pouvant intervenir dans le cadre voulu, l'autre n'ayant jamais répondu aux sollicitations.

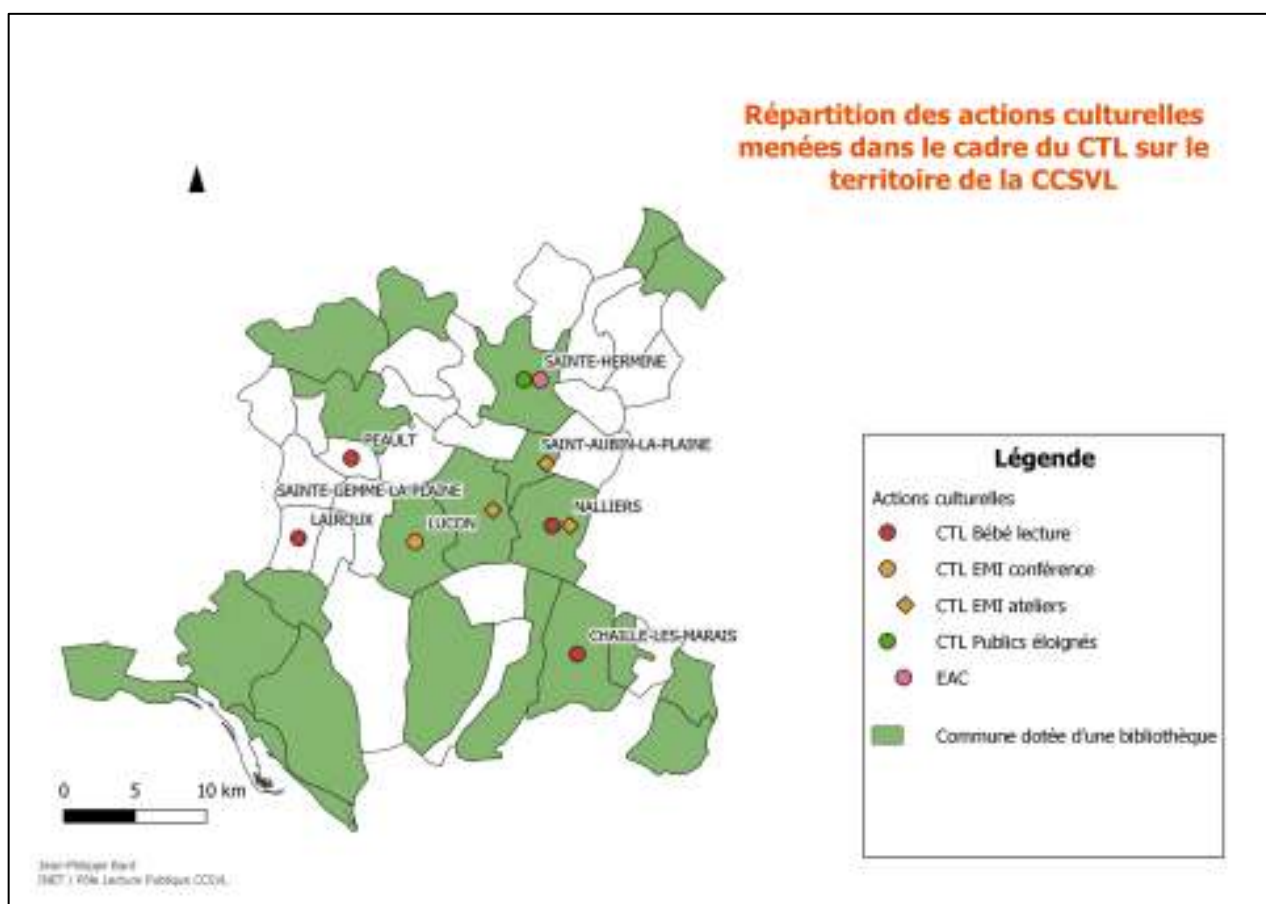
Malgré ces déconvenues, un heureux hasard a permis de débloquent en partie la situation et ouvrir une piste. Ce fil d'ariane, c'est simplement la sollicitation d'une SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) pour amener un groupe à la bibliothèque. Cette association, CEIDRE, située à Ste Hermine, encadre des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA notamment) pour aider à leur réinsertion sociale. Or, ce public recoupe largement le public en difficulté de lecture. Suite à sollicitation qui m'a permis de découvrir l'existence de tels organismes (en France en général et sur le territoire de la CCSVL en particulier), j'ai rencontré cette association ainsi qu'un chantier d'insertion partageant les mêmes locaux qui, par ramification, nous a donné le contact de différents acteurs sociaux de proximité : une liste des SIAE et autres associations d'action sociale, la Maison Départementale de la Solidarité et de la Famille du secteur de Luçon (guichet unique des prestations sociales du département) et la CAF de Luçon. Nous avons donc pu organiser des rencontres avec ces acteurs clefs et ainsi lancer une démarche de rapprochement avec les acteurs sociaux qui pourra déboucher sur des partenariats voire la création au niveau de la CCSVL d'un comité social de coopération de l'action sociale.

Quant à l'action CTL elle-même, suite à ces différentes difficultés et le constat du manque de maturité de notre réseau trans-professionnel, le COPIL a décidé de transformer l'action, comprenant que la CCSVL est en cours de structuration de ses services et en cours de diagnostics. Elle pourra prendre la forme soit d'un partenariat avec un SIAE dans le cadre d'un parcours de formation d'un groupe encadré par le dit SIAE, soit de la création au niveau intercommunal de ce fameux comité de coopération dont la bibliothèque serait membre sans en être le pilote. Cette dernière hypothèse interroge néanmoins la légitimité de la CCSVL par rapport aux communes, son périmètre de compétence n'incluant pas l'action sociale. La création de ce comité nécessitera peut-être une nouvelle prise de compétence de l'intercommunalité.

Malgré tout, le Pôle Lecture Publique a pu étoffer son réseau de partenaire et sa connaissance du territoire en matière d'action. La MDSF et la CAF ont intégré la liste des destinataires de la newsletter du Pôle Lecture Publique et tous les acteurs rencontrés ont identifié la médiathèque comme un partenaire potentiel aux missions sociales reconnues.

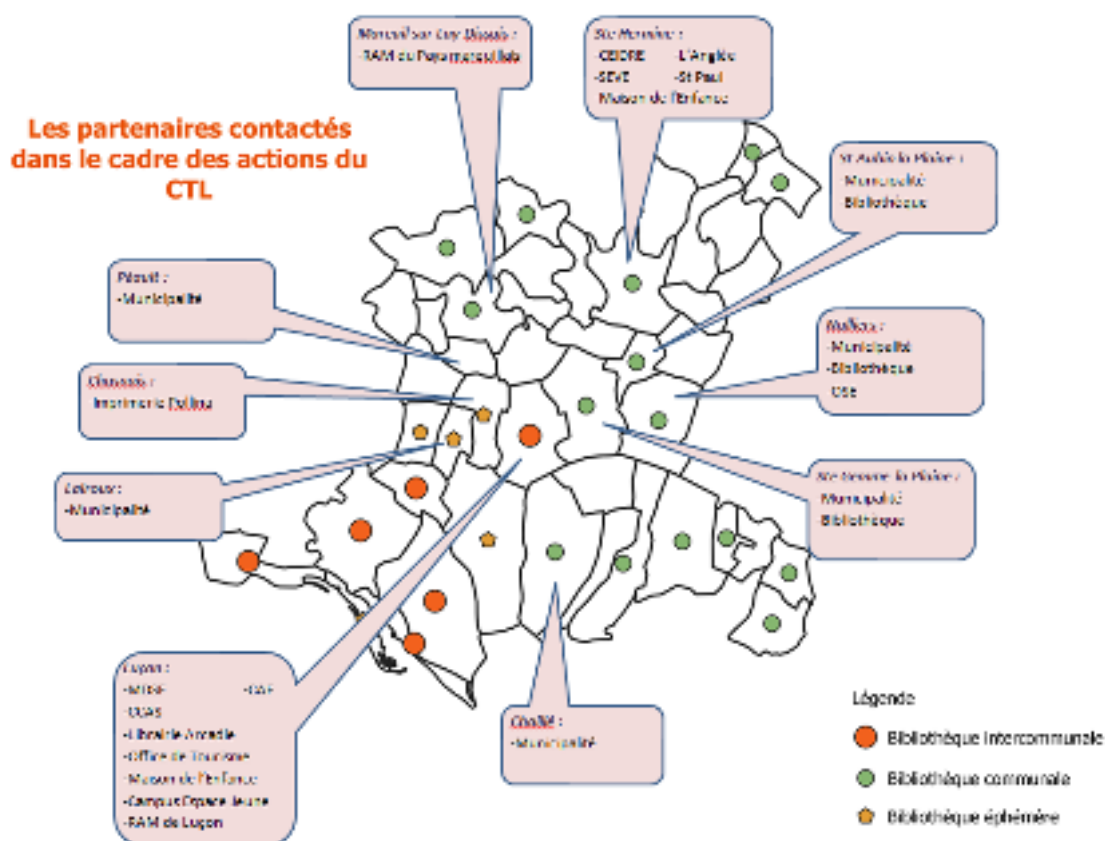
b. Regard rétrospectif sur la mission : quels livrables ?

Je me suis tout au long du stage posé la question du fameux *livrable* auquel les stages doivent aboutir. Il me semblait que la mission ne s'y prêtait guère, étant donné que ce n'était ni une étude, ni des préconisations stratégiques mais bien une mise en œuvre, une réalisation d'actions opérationnelles dans un cadre stratégique qu'est le CTL. Bien sûr, l'utilité de mon travail n'est pas à démontrer et la carte des actions planifiées pour l'année 2019 suffit à prouver que je ne me suis pas ennuyé pendant ce stage. La carte ci-dessous résume la programmation culturelle du Pôle Lecture Publique dans le seul cadre du CTL.



Quatre spectacles de bébé lecture, trois ateliers d'EMI et une conférence, un parcours d'EAC avec deux collègues et un débroussaillage dans le cadre d'une recherche de partenaires de l'action sociale... Cela représente huit événements tous publics sur le territoire et six événements auprès de classes de collèges, et ce dans un souci de cohérence avec les stratégies territoriale et culturelle du Pôle Lecture Publique.

La carte des partenariats tissés dans le cadre du CTL est également éloquent :



Elle synthétise l'ensemble des partenaires rencontrés, même si ces rencontres n'ont pas forcément abouti à une coopération immédiate dans le cadre de l'année II du CTL. Ces contacts ont néanmoins enrichi la réflexion menée et permis au Pôle Lecture Publique de s'affirmer comme acteur territorial fort, et ce dans de multiples domaines : acteur social dans le cadre de l'action envers les publics éloignés, acteur éducatif avec le parcours EAC, acteur citoyen avec le cycle EMI et acteur culturel dans le cadre de la bébé lecture. Ces partenaires se distinguent non seulement par leur nombre (25 acteurs rencontrés), mais surtout par la diversité de leurs profils et des relations mises en place : si les communes et les services communaux sont les plus présents, ils ne doivent pas cacher la présence d'acteurs économiques privés de première importance sur le territoire (j'ai nommé l'imprimerie Pollina, gros employeur du territoire et acteur national du monde de l'imprimerie) ou encore les associations sociales. D'autant que la forme de ces liens va de la simple rencontre au partenariat de co-constitution. Tout cela permet au Pôle Lecture Publique d'affirmer son rôle dans la structuration du territoire de la CCSVL et la construction des bassins de vie au sein de l'intercommunalité.

Cependant, la tâche la plus importante et la plus délicate de ce stage a été de planifier des actions cadrées par le CTL de façon réaliste et réalisable : il s'agissait non seulement de faire avancer les projets le plus loin possible, mais surtout de les rendre compatibles avec les

contraintes propres du Pôle Lecture Publique, et notamment les contraintes liées à la mase RH. La planification des actions a donc été confrontée à la réalité de terrain et exigée une évaluation du temps de travail que je n'ai pas vraiment réussi à formaliser. C'est néanmoins un élément qui a guidé les choix opérés dans le cadre de ce CTL, et notamment dans la redéfinition des commandes et les expérimentations menées sur le territoire. Le livrable de ma mission à proprement parler n'est pas un aboutissement de mon travail mais au contraire l'organisation de la passation des projets de mes mains à celles des collègues qui en hériteront après mon départ. Cet horizon a exigé la formalisation de fiches récapitulatives, de retroplanning plus ou moins précis et surtout d'une fiche de suivi faisant l'état des lieux pour chacune des actions et indiquant soit des pistes pour les dossiers les moins avancés soit une liste de tâche à faire pour le dossier des spectacles de bébé lecture. Ces documents se doivent d'être pratiques et lisibles pour des personnes qui jusqu'alors n'étaient pas impliquées dans le projet : rappel des objectifs de l'action, retroplanning, historique des décisions et de leurs argumentaires, annuaire des partenaires, historique des réunions et leur compte-rendu et enfin liste de tâche ou préconisations. C'est ce passage de témoin qui a donné lieu à des livrables assez succincts mais, je l'espère, utilisables par l'ensemble des collègues de la médiathèque afin d'alléger le plus possible leur charge de travail et assurer la continuité des projets.

CONCLUSION

S'inscrivant dans un projet professionnel assez précis qui avait à l'origine l'objectif d'aboutir à une prise de poste en bibliothèque départementale, ce stage m'a été conseillé par le conseil de professionnalisation pour diversifier mes expériences et surtout pour découvrir la réalité des intercommunalités en zone rurale de l'intérieur avant d'être amené à les accompagner en tant que directeur de bibliothèque départementale. Ce conseil, plus que pertinent, a été prémonitoire. Car c'est bien ce stage au sein du Pôle Lecture Publique de la CCSVL qui m'aura permis d'être recruté dans mon futur poste de directeur-coordonateur d'un réseau intercommunal en zone rurale, au sein de la collectivité de la Bresse Louhannaise. Les similitudes entre les deux réseaux sont flagrantes : fusion de communautés de commune, prise de compétence de la lecture publique sur le même modèle (le fonctionnement est délégué à l'intercommunalité, la gestion du patrimoine bâti laissé aux communes), héritage d'un réseau intégré d'une part, et d'un territoire moins bien équipé d'autre part, projet d'extension du réseau pour les deux EPCI, etc. J'arrête là la liste des ressemblances. Mon passage en Sud-Vendée-Littoral me sera donc particulièrement utile lors de ma prise de poste et de la conduite du projet dont je serai chargé. La mission en elle-même mais également tout ce qui m'a été donné d'observer et d'analyser pendant ces quatre mois me permettent de mieux comprendre les enjeux politiques et techniques, stratégiques et opérationnels d'une mise en réseau intercommunale en zone rurale relativement marginalisée. Enfin, je veux souligner que c'est littéralement grâce à ce stage que j'ai obtenu ce poste, de l'aveu même de mon jury de recrutement qui m'a expliqué m'avoir retenu pour l'entretien du fait de la présence de cette expérience dans mon CV.

Pour tout cela, je souhaite remercier mon conseil de professionnalisation et Christophe Dubois qui m'ont donné le contact de ma tutrice. Je veux surtout remercier sincèrement la CCSVL dans son ensemble et surtout l'équipe de la médiathèque en particulier pour l'accueil chaleureux auquel j'ai eu droit, pour leur enthousiasme et leur collaboration sans faille. Je cite Mme Barraud, vice-présidente en charge de la Lecture Publique qui m'a accordé toute son attention et m'a encouragée dans la réalisation de ma mission, Mme Monborgne, DGS et Mme Bernard, DGA Service à la population et cohésion sociale, qui m'ont également accordé un peu de leur temps pour suivre mes projets et me présenter l'environnement administratif de la CCSVL. Enfin, je tiens tout particulièrement à mentionner Sylvie Pierron, ma tutrice, qui m'a accompagné tout au long de ce stage et m'a donné des armes pour ma future prise de poste en tant que manager et cadre supérieur de la fonction publique territoriale.